

**Une Aventure  
Hors du commun**

**A J E C T A**  
Musée Vivant Du Chemin De Fer



**Du jamais vu**

# Un Train Spécial Unique en France

***Traction assurée par 5 Locomotives à Vapeur\****

*Prenez enfin le temps de vivre au Rythme de la vapeur.*

*Le 14 septembre 2011 : - Toulouse – Limoges*

*Le 15 septembre 2011 : - Limoges – Orléans*

*- Clermont Ferrand – Orléans*

*Le 16 septembre 2011 : - Orléans - Longueville*

**- TARIFS Aller-Simple\*\* Adulte\*\*\* -**

| TOULOUSE                |       |         |   |                  |  |             |  |  |
|-------------------------|-------|---------|---|------------------|--|-------------|--|--|
| 2 <sup>nde</sup> Classe | 100 € | LIMOGES |   |                  |  |             |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> Classe | 120 € |         |   |                  |  |             |  |  |
|                         |       |         |   | CLERMONT-FERRAND |  |             |  |  |
| 2 <sup>nde</sup> Classe | 180 € | 90 €    | 90 €  | ORLEANS          | Pas de 1 <sup>ère</sup> Classe sur le trajet Clermont Fd – Orléans |             |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> Classe | 220 € | 110 €   | Pas de 1 <sup>ère</sup> classe sur ce tronçon |                  |  |             |  |  |
| 2 <sup>nde</sup> Classe | 230 € | 140 €   | 140 €   | 50 €             | PARIS  |             |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> Classe | 340 € | 160 €   | 160 €   | 60 €             |  |             |  |  |
| 2 <sup>nde</sup> Classe | 270 € | 180 €   | 180 €   | 100 €            | 50 €   | LONGUEVILLE |  |  |
| 1 <sup>ère</sup> Classe | 370 € | 220 €   | 220 €   | 120 €            | 60 €   |             |  |  |

|   |  |                 |      |              |
|---|--|-----------------|------|--------------|
| <b>Navettes vapeur les 17 et 18 septembre</b> | <b>Accès à toutes les navettes</b><br><i>Classe Unique - Place assise non-garantie</i><br><i>Forfait Vapeur Unique Adulte/Enfant</i> | Forfait 1 jour  | 50 € | Par personne |
|   |  | Forfait 2 jours | 90 € |              |

\*Sous réserve de réservations suffisantes. Pour des raisons techniques et commerciales le nombre de locomotives pourra être différent.

\*\* Pour les tarifs aller-retour merci de contacter l'AJECTA préalablement à l'envoi de votre bulletin d'inscription.

\*\*\* Les enfants de 6 à 11 ans bénéficient du demi-tarif. Une tarification spéciale peut être proposée aux groupes de plus de 20 personnes.

Le trajet retour est prévu de Longueville aux Aubrais-Orléans le : 19 septembre 2011, des Aubrais-Orléans à Limoges et des Aubrais-Orléans à Clermont Ferrand le 20 septembre 2011 et de Limoges à Toulouse le 21 septembre 2011 suivant les mêmes tarifs que pour l'aller.

Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois  
3, rue Louis Platriez – 77650 LONGUEVILLE  
Tel : 01 64 08 60 62 – Fax : 0 952 310 311 – <http://www.ajecta.org/> – [contact@ajecta.org](mailto:contact@ajecta.org)

Association déclarée selon les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET : 394 521 306 000 16

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Je soussigné (e) désire m'inscrire au voyage AJECTA organisé entre les 14 et 16 Septembre et/ou entre le 19 et 21 Septembre 2011**

Vos coordonnées :

|          |       |  |
|----------|-------|--|
| NOM      |       |  |
| Prénom   |       |  |
| Adresse  |       |  |
|          |       |  |
| CP       | Ville |  |
| Tel.     |       |  |
| Courriel |       |  |

Dater et Signer (obligatoire) :

|                   |                  |                  |
|-------------------|------------------|------------------|
| Parcours choisi : | Aller simple [ ] | Aller/Retour [ ] |
| Date de départ    | / 09 /2011       |                  |
| Gare de départ    |                  |                  |
| Gare d'arrivée    |                  |                  |

Classe choisie :

|      |                          |      |                          |
|------|--------------------------|------|--------------------------|
| 1ère | <input type="checkbox"/> | 2ème | <input type="checkbox"/> |
|------|--------------------------|------|--------------------------|

Participants :

|                          |                              |       |                      |   |
|--------------------------|------------------------------|-------|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Adulte(s) Plein Tarif        | soit  | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> | Enfant(s) ½ Tarif (6-11 ans) | soit  | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> | Enfant(s) (0-5 ans)          |       | 😊 <b>Gratuit*</b> 😊  |   |
| <input type="checkbox"/> | Forfait(s) vapeur 1 Jour     | soit  | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> | Forfait(s) vapeur 2 Jours    | soit  | <input type="text"/> | € |
|                          |                              | TOTAL | <input type="text"/> | € |

**Merci de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse**

\* En 2<sup>ème</sup> classe uniquement. Un enfant de moins de 6 ans pour un plein tarif acheté. Dans la limite de deux places gratuites maximum. Dans les autres cas, le demi-tarif s'applique.

A retourner accompagné de votre règlement **avant le 03 Septembre 2011**  
à **AJECTA « Du PO à l'EST » 3 Rue Louis Platriez 77650 LONGUEVILLE**

### Extrait des Conditions Générales - Conditions Particulières de ce voyage

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription joint. Nous vous prions de bien vouloir utiliser les bulletins d'inscription fournis par l'AJECTA. La totalité du montant du voyage doit accompagner la réservation.

Dès sa réception, votre inscription est aussitôt enregistrée et traitée. Vous recevrez votre invitation individuelle accompagnée de vos titres de participation et des horaires définitifs **DANS LA SEMAINE QUI PRECEDE LE DEPART DU TRAIN SPECIAL.**

**LES TARIFS INCLUENT** le voyage aller et/ou retour à bord du train spécial en fonction des particularités précisés par le tarif. Les éventuels transferts en autocar prévus au tarif. Sauf mention contraire, les éventuels dîners et déjeuners pris à bord ne sont pas inclus. Lors des voyages organisés sur plusieurs jours, les participants font leur affaire des hébergements. Lorsque la voiture restaurant est ouverte sur un trajet, le nombre de places y est limité. Aussi, les voyageurs n'ayant pas choisi de réserver leur place en voiture restaurant peuvent bénéficier d'une éventuelle vente ambulante mise en place dans le train. Les voyageurs sont invités à se renseigner préalablement sur l'existence ou non de cette vente ambulante et, le cas échéant, prendre leurs dispositions.

**Les Modes de règlement acceptés** : les espèces remises en main propres ou bien chèque à l'ordre de l'AJECTA, à l'exclusion de tout autre mode de paiement sans accord préalable. Les chèques de banques non-domiciliées en France, les EUROCHÈQUES, les Chèques vacances ou autres moyens de paiement conventionnés ne sont pas acceptés.

#### DISPOSITIONS DIVERSES

L'AJECTA s'efforcera de respecter au maximum les tranches horaires indiquées, ainsi que les prestations prévues dans ses documents (matériels utilisés, engin de traction, etc...). Toutefois, si un (ou plusieurs) de ces éléments étaient modifiés pour cause de force majeure (grèves, contraintes techniques ou administratives, etc...), l'AJECTA ne saurait être tenue responsable et aucune indemnité (ou remboursement de place, même partiel) ne pourrait être réclamée par les participants.

L'utilisation de taxis, même en cas de retard important à l'arrivée, reste à la charge des participants et ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement ou remboursement. L'AJECTA ne peut être tenue pour responsable d'un éventuel manque de taxi à l'arrivée du train.

#### POUR MIEUX VOUS INFORMER

Nous inscrivons gratuitement dans notre fichier les coordonnées des personnes intéressées par nos activités. A chaque édition d'un document concernant un voyage ou une manifestation organisée par l'AJECTA, un exemplaire est expédié en priorité à tous ceux qui sont inscrits dans ce fichier. Merci de nous prévenir de tout changement d'adresse, d'une éventuelle demande de radiation du fichier, en joignant à votre demande votre dernière « étiquette adresse ».

Le fichier de l'AJECTA étant géré par des bénévoles, nous vous remercions d'être indulgent à leur égard pour tout retard éventuel dans la mise à jour du fichier.

L'accès aux informations vous concernant se fait sur simple demande, adressée au siège de l'association, et accompagné :

- D'une enveloppe timbrée à votre adresse
- D'une demande expresse de votre part
- D'une preuve d'identité (pour éviter les demandes n'émanant pas de votre part).

#### MEMBRES AJECTA et Partenaires agréés

Les membres AJECTA et les membres des structures partenaires agréées par le Conseil d'Administration de l'AJECTA peuvent bénéficier d'un tarif adultes réduit. Le tarif réduit ne s'applique qu'aux personnes répondant aux conditions pré-citées. Les utilisateurs de billets à tarif réduit doivent, à tout moment du voyage, être en mesure de justifier cette réduction par la présentation d'une carte de membre avec photo identifiable. Une pièce d'identité officielle peut être exigée lors du contrôle. Le demi-tarif pour les enfants de 6 à 11 ans est calculé sur la base du plein tarif. Le bulletin d'inscription doit porter la mention « Tarif Réduit ». Un bulletin ne doit comporter qu'un seul tarif. Si nécessaire, il est établi deux bulletins d'inscription au même nom et même adresse séparant les pleins tarifs des tarifs réduits. Le règlement peut être commun aux deux.

Pour le voyage organisé du 14 au 16/09/2011, un rabais de 5€ par personne et par tronçon peut être accordé aux bénéficiaires du tarif réduit. Le trajet Toulouse – Longueville comprend 3 tronçons, de ce fait un rabais de 15€ maximum peut être accordé.

#### ANNULATION – REMBOURSEMENT DE BILLETS

En cas d'annulation du voyage du fait de l'AJECTA, les billets sont intégralement remboursés aux réservataires sans aucune indemnité.

En cas de désistement, nous avisons au plus vite au 01 64 08 60 62 et expédier au plus tôt la demande de remboursement.

Quel qu'en soit le motif, les demandes de remboursement doivent être expédiées à : **AJECTA 3 Rue Louis Platriez - 77650 LONGUEVILLE**. Le courrier de demande de remboursement doit préciser le motif de l'éventuel désistement et être accompagné des titres de transport et éventuellement de restauration.

Aucun remboursement partiel n'est effectué après le début du trajet pour abandon de parcours.

Au delà de deux semaines franches avant la date du voyage, l'intégralité du montant est remboursé. En deçà, le montant du remboursement est déterminé par la date de réception de la demande :

- **2 semaines franches avant la date du voyage**, il vous sera retenu 15€ de frais de dossier
- **Entre 2 et 1 semaine franche avant la date du voyage**, les places sont remboursées à moitié prix (50% de leur valeur)
- **Moins d'une semaine avant le voyage et après le voyage**, les places ne sont normalement pas remboursées.

Si le motif du désistement est jugé sérieux et valable par les services de l'AJECTA, le remboursement peut éventuellement, par mesure commerciale, être majoré par rapport aux valeurs prévues précédemment. Les remboursements sont généralement effectués dans le mois qui suit le voyage, à l'occasion de la liquidation des comptes du voyage.

La présente édition du 03/11/2010 de nos conditions générales annule et remplace les éditions précédentes qui deviennent, ipso facto caduques. L'intégralité des CGV est consultable au siège ou par internet.

#### POLICE DE L'EXPLOITATION

Toute personne à bord de nos trains, sur le point d'y accéder ou d'en descendre doit être munie d'un titre de participation valable. Le fait d'emprunter nos trains implique l'acceptation de toutes les règles de sécurité en usage sur le réseau ferré national. Notamment, il est interdit à toute personne de circuler et de stationner dans les parties du chemin de fer qui ne sont pas ouvertes au public. Plus particulièrement, il est strictement interdit aux participants de traverser les voies en dehors des aménagements prévus pour la traversée du public. Les règles d'usage à bord de nos trains sont affichées dans chaque voiture. Les billets rappellent ces règles. Conformément à la loi anti-tabac, l'ensemble de nos voitures sont non-fumeurs malgré les éventuels marquages historiques laissés en place. A bord des trains, toute personne doit se conformer aux instructions des personnels de l'AJECTA. Dans les gares, toute personne doit se conformer aux instructions des personnels de l'AJECTA et de la SNCF. Les titres de participation peuvent être contrôlés à bord ou en gare par les personnels de l'AJECTA ou de la SNCF.